



Embaucher un étranger avec un visa court séjour ?

Par Avion75

Bonjour,

Il est possible en France d'embaucher des étrangers avec visas long séjour. Est-ce possible pour des étrangers avec des visas court séjour ?

Je pense à des étudiants étrangers qui voyagent et qui passent quelques semaines en France : certains cherchent du travail pour financer un road trip par exemple, puis pour repartir. Est-ce légal de les embaucher ?

Je vous remercie de votre aide.

Bien cordialement.

Par ESP

VOus ne précisez pas la nationalité...

Par Avion75

Si mes informations sont bonnes, pour un citoyen de l'EEE, on peut embaucher. Mais je pense plus à des citoyens hors EEE. Par exemple, un étudiant britannique, depuis le Brexit, peut-il travailler en France s'il est juste de passage ? Ils n'ont pas besoin de visa pour moins de 90 jours. Est-ce que cela veut dire qu'on peut les embaucher ?